

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 06 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un,  
le 06 juillet à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 juin 2021 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

### Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Le compte-rendu de la séance du 21 mai 2021 est approuvé. 11 pour.

### **Attribution d'un logement communal :**

Suite à sa demande, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Souche le logement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancien bâtiment de l'OPAC à partir du 07 juillet. Le loyer sera de 320 €/mois auquel il faudra ajouter 20 €/mois de charges (charges communes et ordures ménagères) et 60 €/mois de chauffage. La régularisation du coût du chauffage sera faite en fin d'année ou à la fin de la période de location, en fonction du nombre de kwh consommés. 11 pour.

### **Choix d'une entreprise pour les travaux de rénovation de l'ancienne cure :**

Monsieur le Maire rappelle que pour le lot 6, menuiseries intérieures, l'entreprise MCPY avait été retenue lors de la séance du 21 mai dernier.

Or depuis, avant la signature du marché, elle a fait connaître son souhait de retirer son offre. Monsieur le maire propose d'accepter cette demande de retrait et de retenir l'entreprise Defix Marc qui était classée deuxième et avait obtenu la note de 78.1/100, avec un montant de travaux de 17 177,31 € H.T. Cette entreprise utilisant du bois local, une subvention pourra être demandée auprès de la région lors du prochain conseil municipal. 11 pour.

### **Travaux d'éclairage public à Chambonnet :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'enfouissement de l'éclairage public à Chambonnet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. La participation de la commune au financement de ces dépenses est évaluée à 3 211,98 €.

Le conseil municipal décide d'approuver l'avant-projet de ces travaux et de prévoir leur financement. 11 pour.